LE DISPOSITIF de SIGNALEMENT

des actes

de violence,

de discrimination,

de harcèlement

et d'agissements sexistes

dans la fonction publique

LOGO DE VOTRE COLLECTIVITE



**Ce dispositif a pour objet**

**de recueillir les signalements des agents qui s’estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés.**

**Il est mis en œuvre par le Centre de Gestion.**

Vous êtes victime ou témoin de ces actes

comment faire un signalement ?

Via un formulaire spécifique disponible sur le site du Centre de Gestion[**www.cdg72.fr**](http://www.cdg72.fr)adressé :



Soit par mail à l’adresse [dispositifdesignalement@cdg72.fr](mailto:dispositifdesignalement@cdg72.fr)

   Soit par courrier, dans une enveloppe portant la mention « confidentiel » à l'adresse

**Cellule « signalements »**

Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Sarthe

3 rue Paul Beldant – 72014 Le Mans Cedex 2



Comment est traité le signalement  ?

****